

VILLE DE LA SEYNE SUR MER DGAS DEVELOPPEMENT SOCIAL

Pôle Culture et Patrimoine

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

L'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La Ville de la Seyne sur Mer a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par une association pour l'organisation de la « Journée nationale des véhicules d'époque » :

- Lieu: Esplanade marine
- Surface à occuper : 10 000m2 au maximum
- Dates et horaires souhaités : Samedi 27 avril 2024 de 8h à 18h
- Activités proposées : exposition de véhicules anciens, parades, animations et présentation des véhicules, remise de prix
- Espaces buvette et restauration

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public Seynois moyennant une redevance d'occupation du domaine public (fixée par Décision du Maire DEC_24_008 du 22/01/2024 − III LES VENTES AU DÉBALLAGE − III.3 Les ventes au déballages associatives ou publiques − III.3.19.1 Manifestation commerciale type foire et salon organisée par les associations Site Esplanade marine − Tarif journalier : 276.00 €. − III.3.19.2 Accès aux bornes électriques lors des manifestations commerciales organisées par les associations − Forfait par jour d'exploitation : 47,00€.

Le présent avis à publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Procédure:

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation de la « Journée nationale des véhicules d'époque » peut manifester son intérêt par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Mairie de la Seyne sur Mer 20 Quai Saturnin Fabre Pôle Culture et Patrimoine CS 60226 83500 LA SEYNE SUR MER

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la ville de la Seyne sur Mer pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'activité économique projetée.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 15 mars 2024